

186750

1860011

amia



Cotancete  
00

Le 15 décembre 2023

CL MULTIDISCIPLINAIRE AL MADINA,  
532 BD PANORAMIQUE  
CASABLANCA  
MAROC

**Objet : PRISE EN CHARGE PARTIELLE**

Identifiant adhérent : 0003105\_1951-07-01\_MOHAMMED

N/REF : 20233490025844

Adhérent : HOURRI MOHAMMED

Voir  
✓ ✓

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que nous prenons en charge les frais de soins de MOHAMMED HOURRI.

Nous vous prions de noter que le restant à charge à régler directement par l'adhérent et que cette prise en charge est valable à concurrence de :

- Part Mutuelle : 8190.00 MAD
- Restant à charge adhérent : 1860.00 MAD

Validité de prise en charge : du 15-12-2023 au 15-03-2024.

Pour le règlement de votre facture, nous vous prions de bien vouloir l'adresser jointe au double de la présente à la MUPRAS :

**Centre d'affaire Allal Benabdellah, 49, Angle Rue Allal Benabdellah et Rue Mohammed Fakir  
6ème Etage. Casablanca.**

Nous vous remercions d'avance pour l'aide et l'assistance que vous apporterez à MOHAMMED HOURRI.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de nos sincères salutations.

**CONDITIONS ET MODALITÉS :**

Le règlement des factures relatives aux prises en charge est soumis aux conditions suivantes :

- La facture doit être nominative et conforme aux informations indiquées sur la prise en charge.
- Toute facture doit être accompagnée :
  - ✓ D'une copie de la présente prise en charge,
  - ✓ Des notes d'honoraires des praticiens,
  - ✓ Du compte rendu et des justificatifs des actes pratiqués,
  - ✓ Du détail de la pharmacie, radiologie et biologie (sous pli fermé).
- Toute facture doit être obligatoirement signée par notre adhérent.
- Toute facture doit comporter l'IF, l'ICE et le RIB (24 chiffres) du prestataire.



Directeur MUPRAS

le 12 Jan 2024.

Je Lorsigne M<sup>me</sup> HOUARI Myed  
M<sup>me</sup> SIOS vouloir pour  
la présente Soventer de bien  
vouloir Annuler la présente  
prise en charge concernant  
Chirurgie El Madiha  
suite à des anomalies  
suplementaires que je ne puis  
pas payer

Merci humblement

